

USAGE PRO. GRAND PUBLIC

MERCURE B



AMM
FR-2016-1025

PRODUIT BIOCIDÉ
TP 14

Appât prêt-à-l'emploi : blé

USAGES :
Lutte contre les rats et souris

CONTIENT :
0,0025% Bromadiolone

ANTIDOTE :
Vitamine K1.
Administration sous contrôle
médical.

DURÉE DE
CONSERVATION :
2 ans

AVERTISSEMENT :



CONDITIONNEMENT :
Pour les professionnels :
• Sac de 10 kg
• Sachet de 25 g,
carton de 10 kg

Pour le grand public :
• Sachet de 25 g +
sache de distribution,
carton de 10 kg.

MERCURE B s'utilise pour la lutte contre les rongeurs nuisibles à l'intérieur et autour des bâtiments privés, publics et agricoles. Appât rodenticide prêt à l'emploi sur grain de blé de qualité, décortiqué et traité contre la germination. La qualité du grain choisi le rend particulièrement appétant.

CARACTÉRISTIQUES

Les appâts à base de bromadiolone tuent les rongeurs en ralentissant leur capacité de coagulation du sang. Les rongeurs meurent en général 4 à 10 jours après ingestion de l'appât sans éveiller la méfiance des autres rongeurs.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Le nombre de poste d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Ne pas ouvrir les sachets.

A - RATS : jusqu'à 200 g d'appât par poste le long des parois dans les lieux infestés et sur les parcours.
Inspecter les postes tous les 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine.

B - SOURIS : jusqu'à 50 g par poste le long des parois dans les lieux infestés et sur les parcours.
Inspecter les postes tous les 2 à 3 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine.

Placer les boîtes d'appâts en zone non submersible et à l'abri des intempéries.
Retirer les boîtes d'appâts à la fin du traitement. - Ne pas utiliser dans des terriers.

Il est obligatoire d'utiliser des POSTES D'APPÂTAGE SÉCURISÉS pour une meilleure conservation du produit et pour éviter la consommation par des espèces non-cibles.

Si après une période de traitement de 35 jours les appâts continuent d'être consommés, il convient d'en déterminer la cause probable. Vous pouvez envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, d'un rodenticide anticoagulant plus puissant ou de pièges.

MENTION DE DANGER :

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongées.

PRÉCAUTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES RODENTICIDES :

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Le port de gants (référence technique NF EN 374 partie 1, 2, et 3) est obligatoire lors de la pose des appâts, de l'élimination des cadavres et des déchets. Porter un équipement de protection respiratoire lors du transvasement des grains en vrac. Se laver les mains après utilisation.

Les sachets ne doivent pas être ouverts.

Les postes d'appâtage ne doivent pas être utilisés pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Ne pas disposer les appâts sur les surfaces et les ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter la contamination humaine et animale.

Les appâts doivent être disposés de manière à minimiser les risques pour les espèces non cibles, pour les enfants, et les animaux de compagnie. Placer les postes d'appâtage en zone non submersible et à l'abri des intempéries.

Ne pas appliquer le produit dans les terriers.

Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesures d'hygiène publique.

Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Ne pas utiliser le produit dans des zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis. Prévenir le responsable de l'AMM en cas de non efficacité du traitement ou de signes pouvant être interprétés comme un développement de résistance.

Les postes d'appâtage seront clairement identifiés comme contenant des rodenticides et si possible fixés pour éviter tout déplacement. Enlever les appâts non consommés et les postes d'appâtage en fin de traitement.

Conserver le produit dans un endroit frais, sec et ventilé, hors de la portée des enfants.

NETTOYAGE DES POSTES - ÉLIMINATION DU PRODUIT :

Ne pas nettoyer les postes d'appâtage entre deux applications. Ne pas jeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Les postes d'appâtage usagés, les appâts non consommés, non utilisés, et entraînés hors des boîtes d'appâts, doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

L'emballage ne doit pas être réutilisé ou recyclé.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet :

www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante : info@edialux.com.